

l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale attache toujours un intérêt particulier aux observations de M. Walter Gordon. Dans un certain sens, il approuve généralement ses paroles. J'étais dans le même avion que M. Gordon lors de son voyage à Moose Jaw. Je ne crois pas qu'il ait prononcé son meilleur discours à Regina. C'était au moins dans les environs de la circonscription de l'honorable député.

La Proctor and Gamble Company of Canada est une filiale de la société Proctor and Gamble de Cincinnati (Ohio). Son entreprise de Grande Prairie était liée au fait que la province d'Alberta lui avait accordé les droits d'abattage nécessaires. Tout projet analogue présenté par une société canadienne aurait pu bénéficier d'une subvention, dans la mesure où cela est nécessaire pour créer des emplois.

Il y aurait lieu de répondre à d'autres aspects de la question du député. L'accord avec la Proctor and Gamble exige de la société qu'elle respecte les exigences de la loi sur les subventions au développement régional. Cette mesure n'autorise pas le gouvernement à devenir actionnaire de la société, ni à être représenté au conseil d'administration.

Je partage l'espoir du député, que la Société de développement du Canada, dont le Parlement prévoit la création, donne aux Canadiens l'occasion de participer à des projets semblables. D'autre part, il serait bon de signaler que le ministère de l'Expansion économique régionale ne peut faire de distinctions, et rendre les conditions plus onéreuses dans les régions désignées qu'ailleurs au Canada. Si, par exemple, il le fait à propos des actions ou de la représentation, ce sera à l'encontre du mandat dont le Parlement l'a chargé, soit de favoriser l'expansion économique, les possibilités d'emploi et l'ajustement social dans les régions désignées.

Il faut une politique générale en matière d'investissements étrangers. La Corporation de développement du Canada, comme instrument de cette politique, pourrait bien vouloir dire que nous abordons un avenir différent en ce qui touche un tel développement économique. Je ne partage pas le mépris du député pour les emplois comme ceux que l'on crée dans les régions forestières du Nord. Je ne peux pas simplement dire que ce sont des emplois de coupeurs de bois et de porteurs d'eau.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 20.)